



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9192^e séance

Mardi 15 novembre 2022, à 10 heures
New York

Provisoire

Président : M. Agyeman (Ghana)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Xing Jisheng
Émirats arabes unis	M. Abushahab
États-Unis d'Amérique	M. Mills
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. de Rivière
Gabon	M ^{me} Nygema Ndong
Inde	M. Raguttahalli
Irlande	M. Mythen
Kenya	M ^{me} Nyakoe
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

La situation en Libye

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Abdoulaye Bathily, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Bathily.

M. Bathily (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'informer le Conseil de sécurité de l'évolution récente de la situation en Libye.

Depuis mon dernier exposé au Conseil le 24 octobre (voir S/PV.9162), j'ai poursuivi mes consultations avec les parties prenantes libyennes de toutes les régions du pays, que j'avais entamées à mon arrivée à Tripoli à la mi-octobre. Au cours de la période considérée, je me suis entretenu à plusieurs reprises avec les membres du Conseil de la présidence et du Haut Conseil d'État, et avec d'autres acteurs clefs politiques, économiques et du secteur de la sécurité, leur rappelant qu'il était de leur responsabilité morale et politique d'œuvrer activement au rétablissement de la paix et de la stabilité dans le pays en trouvant une solution négociée par les Libyens à la crise.

Je les ai également encouragés à dialoguer entre eux en Libye, ce qui signifierait clairement à la population qu'ils cherchent sérieusement à régler leurs différends. Cela ferait aussi clairement savoir à la communauté internationale que les Libyens de tous horizons sont prêts à prendre leur avenir en main. J'ai clairement indiqué que l'ONU et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) étaient prêtes à appuyer activement ces réunions et que j'étais prêt à leur offrir mes bons offices.

Le 5 novembre, à Tripoli, à l'invitation du Gouvernement, j'ai assisté à un exercice de simulation sur la sécurisation des élections nationales. Je considère qu'un tel plan est encourageant, mais la tenue d'élections exigera des efforts plus soutenus dans tous les domaines, par tous les acteurs et dans toutes les régions. Pour sa part, la MANUL continue de fournir une assistance technique à la Haute Commission électorale nationale afin qu'elle soit prête à organiser des élections dès que les conditions politiques, juridiques et de sécurité seront réunies.

Hier, avec mon adjointe, qui est aussi Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire, j'ai dirigé une mission conjointe à Sabha, dans le sud de la Libye, au cours de laquelle j'ai eu l'occasion de rencontrer des responsables locaux, des chefs tribaux, des universitaires et des organisations de la société civile. Cette visite fait suite à d'autres que j'ai effectuées dans l'est et l'ouest du pays, et dont j'ai déjà rendu compte.

Depuis mon dernier exposé, j'ai également entamé un dialogue avec des représentants de la communauté internationale sur le terrain afin de prendre connaissance de leurs points de vue et de leurs préoccupations sur la voie à suivre en Libye. À Tripoli, j'ai mené des consultations avec un large éventail de représentants régionaux et internationaux pour échanger nos points de vue et nos impressions. En marge du sommet de la Ligue des États arabes, qui s'est tenu à Alger du 31 octobre au 1^{er} novembre, j'ai eu l'occasion, en tant que membre de la délégation du Secrétaire général, de rencontrer plusieurs hauts responsables des pays concernés de la région. Dans son document final, le sommet appelle à mettre fin à la crise libyenne grâce à une solution issue d'un processus dirigé par les Libyens et qui permettrait de répondre aux aspirations du peuple à des élections dans les meilleurs délais, ce dont je me félicite. Dans les jours à venir, j'ai l'intention de poursuivre mon action en allant à la rencontre de certains des principaux acteurs extérieurs au sein de la région.

Il semble y avoir un large consensus sur le fait que les institutions libyennes sont confrontées à une grave crise de légitimité et qu'il est primordial de restaurer cette légitimité sur tous les plans. Il existe également un consensus sur la nécessité de coordonner les initiatives diplomatiques bilatérales et multilatérales et de se rallier aux efforts de l'ONU. L'appui unanime du Conseil de sécurité pour renforcer ces messages auprès de toutes

les parties intéressées sera essentiel si nous voulons aller de l'avant.

Dans mes échanges avec les Libyens, ceux-ci m'ont clairement fait part de leurs aspirations à la paix, à la stabilité et à des institutions légitimes. Cependant, il est de plus en plus manifeste que certains acteurs institutionnels entravent activement tous les progrès vers les élections. Il faudra confronter la sincérité de la volonté politique de ces acteurs avec la réalité alors que nous approchons du 24 décembre, premier anniversaire du report des élections et septième anniversaire de la signature de l'Accord politique libyen.

Une nouvelle prolongation de la période de transition ne peut qu'exposer davantage le pays à l'instabilité politique et économique et à l'insécurité, et pourrait entraîner un risque de partition. Nous devons donc unir nos forces pour encourager les dirigeants libyens à œuvrer avec détermination à l'organisation d'élections dans les meilleurs délais. Je demande instamment au Conseil de sécurité d'envoyer un message sans équivoque aux obstructionnistes pour leur faire comprendre que leurs actions ne resteront pas sans conséquences.

J'ai le plaisir d'informer le Conseil que des progrès ont été accomplis dans le domaine de la sécurité. Le 27 octobre, à Syrte, j'ai convoqué une réunion de la Commission militaire conjointe 5+5 qui a permis de relancer ses activités. Lors de cette réunion, la première depuis de nombreux mois, la Commission est convenue d'établir un sous-comité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) des groupes armés, qui doit se concentrer sur la cartographie et la classification des groupes armés en Libye, étape préalable indispensable au processus de DDR.

Dans le même temps, le cessez-le-feu est toujours en vigueur malgré l'escalade verbale et le renforcement de la puissance militaire dans les deux camps. Toutes les parties doivent s'abstenir de prendre une quelconque mesure susceptible de compromettre le cessez-le-feu. À cet égard, j'exhorte le Conseil à faire comprendre à tous les acteurs qu'un recours à la violence et à l'intimidation ne sera pas accepté et qu'il ne saurait y avoir de solution militaire à la crise libyenne. Les tactiques visant à repousser indéfiniment les élections ne feront qu'aggraver la crise. Je suis préoccupé par l'absence de progrès dans la mise en œuvre du plan d'action de la Commission pour le retrait des mercenaires, des combattants étrangers et des forces étrangères. Les parties libyennes doivent se concentrer de nouveau sur le lancement du processus de retrait, conformément au plan d'action. En

attendant que les autorités libyennes donnent leur aval au déploiement à Syrte des observateurs du cessez-le-feu de la MANUL, ces derniers continuent d'opérer depuis Tripoli. Ils n'ont pas signalé de violations du cessez-le-feu pendant la période considérée.

Sur le plan économique, le manque de responsabilité, de transparence et d'équité dans l'allocation des ressources reste une source majeure de tensions. Je me félicite donc de l'accent mis par le Conseil, dans la résolution 2656 (2022), sur l'importance de la mise en place d'un mécanisme dirigé par les Libyens, qui rassemble les parties prenantes de tout le pays pour fixer les priorités en matière de dépenses et veiller à ce que les revenus du pétrole et du gaz soient gérés de manière transparente et équitable, avec un contrôle libyen effectif. Le 9 novembre, les coprésidents du groupe de travail économique du Comité international de suivi de la situation en Libye ont repris les consultations et admis qu'il était urgent d'appuyer les initiatives connexes des institutions libyennes et de les aider à harmoniser les propositions de mécanismes temporaires jusqu'à la mise en place d'un gouvernement élu ou l'adoption d'un budget national.

La situation des droits humains en Libye demeure alarmante. La MANUL continue de recueillir des informations sur les disparitions forcées, les détentions arbitraires et les mauvais traitements infligés dans les centres de détention du pays. Depuis octobre, des dizaines de détenus de la prison de Mitiga auraient entamé une grève de la faim pour protester contre leurs conditions de détention. Les autorités ont refusé de délivrer des certificats de détention, ce qui empêche les familles de recevoir les allocations et les salaires de leurs proches détenus. Les violations des droits humains des migrants et des demandeurs d'asile se poursuivent en toute impunité. Je tiens à rappeler à quel point il est urgent de prendre des mesures de substitution à la détention qui soient fondées sur les droits. Les migrants et les réfugiés qui traversent la Méditerranée centrale depuis la Libye continuent d'être interceptés par les autorités libyennes, obligés de débarquer en Libye et envoyés dans des centres de détention où ils subissent de graves atteintes aux droits humains. Nous renouvelons notre appel aux autorités libyennes et aux pays voisins pour qu'ils respectent les normes internationales relatives aux pratiques sûres de recherche et de sauvetage et veillent à ce que les personnes interceptées puissent débarquer dans un lieu sûr. Sur le plan humanitaire, je suis heureux d'annoncer une diminution continue de 57 %, depuis 2020, du nombre de personnes déplacées

en Libye, qui s'élève désormais à 134 787. Les autorités libyennes doivent intensifier leurs efforts pour trouver des solutions durables pour toutes les personnes qui sont encore déplacées à l'intérieur du pays.

Les femmes continuent de craindre pour leur capacité de participer activement aux élections prévues, tant comme électrices que comme candidates. La violence en ligne contre les femmes est en augmentation. La MANUL aide les groupes de femmes à mener une campagne unifiée contre ce type de violence. J'appelle à déployer des efforts soutenus et cohérents pour renforcer les droits des femmes et intégrer les mesures correspondantes dans la législation du pays. Je note avec satisfaction la participation active et positive des femmes et des jeunes lors de mes échanges avec les Libyens au niveau local.

Dans les semaines et les mois à venir, la MANUL s'efforcera de faciliter une conversation entre les principaux acteurs institutionnels en Libye afin de surmonter leurs différends et d'avancer vers l'organisation d'élections libres et régulières. Nous renforcerons également nos échanges avec les groupes concernés de citoyens ordinaires, car leurs voix légitimes doivent être entendues et seront primordiales pour permettre au pays de trouver une issue à la crise. L'appui et la pression du Conseil, en particulier, et de la communauté internationale dans son ensemble, s'exprimant d'une seule voix sous la coordination de l'ONU, sont susceptibles de produire des résultats positifs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Bathily de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), M. Abdoulaye Bathily, de son exposé sur la situation actuelle en Libye. Je saisis cette occasion pour l'assurer une nouvelle fois de notre plein appui à ses efforts de médiation.

La situation en Libye reste très tendue. Malgré un calme relatif sur le terrain, le statu quo actuel est plutôt instable. Il est clair que la dualité du pouvoir n'est pas près de prendre fin, ce qui signifie qu'il n'y aura pas d'élections nationales inclusives ni d'unification des organes de l'État libyen à court terme. Les progrès réalisés sur le plan constitutionnel restent plutôt modestes. Dans le même temps, sous l'influence des

intérêts divergents des parties prenantes extérieures, la situation risque à nouveau d'échapper à tout contrôle. Nous sommes convaincus que ce scénario requiert une attention sans faille du Conseil de sécurité, et c'est exactement la raison pour laquelle nous avons insisté pour que la présente séance ait lieu. À ce stade, la priorité est de maintenir le cessez-le-feu et de faciliter la recherche d'un compromis entre les principales forces politiques libyennes. Cela semble particulièrement pertinent au vu des informations alarmantes qui nous sont récemment parvenues de Tripoli. Nous soulignons qu'il est inacceptable d'entraver les activités des organismes publics. Nous appelons les dirigeants libyens à faire preuve de retenue et à s'abstenir de prendre des mesures susceptibles d'entraîner une escalade.

Nous réaffirmons notre position quant au retrait de la présence militaire étrangère en Libye : nous sommes favorables à un retrait synchronisé, équilibré, systématique et progressif de tous les groupes armés et unités militaires non libyens, afin de maintenir l'équilibre des forces et d'éviter l'escalade qui pourrait être déclenchée par un vide sécuritaire soudain. La communauté internationale doit fournir une aide coordonnée aux Libyens. Dans ce processus, la MANUL doit agir comme l'un des principaux médiateurs. Les acteurs clefs et les voisins de la Libye ne doivent pas avoir de visées cachées.

L'une des principales raisons de la crise libyenne prolongée est la politique constante des États occidentaux qui, tout en proclamant leur attachement à un règlement politique de la crise libyenne, continuent d'exploiter à leur propre avantage la situation troublée dans le pays. Parmi ces intérêts, le facteur énergétique est loin d'occuper la dernière place. Nul besoin d'être un expert pour constater que certaines capitales occidentales accordent une attention accrue à la question des hydrocarbures libyens, de leur extraction et de leur transit. La Libye est réputée pour son faible coût net de production de pétrole, ainsi que pour la qualité élevée de celui-ci. De plus, le pays est situé non loin des marchés énergétiques européens. Ce n'est pas une coïncidence si chaque déclaration faite par les responsables occidentaux sur la Libye mentionne d'une manière ou d'une autre l'importance d'un accès sans entrave aux ressources naturelles libyennes, et la « force majeure » déclarée cet été sur un certain nombre de champs pétrolifères libyens a suscité une réaction négative disproportionnée de la part de ces responsables.

Ce n'est pas du tout surprenant. Cela fait bien longtemps que nos collègues occidentaux se sont fixé

pour objectif de transformer la Libye en « station-service » pour répondre à leurs besoins énergétiques. Ils ont entrepris de se rapprocher de cet objectif dès 2011, année durant laquelle l'agression menée par les pays de l'OTAN a ruiné l'État libyen. Il est évident que l'Administration américaine continue d'envisager le processus politique libyen sous le seul angle de ses intérêts économiques, notamment en vue d'empêcher la hausse des prix de l'« or noir ». Par conséquent, les principaux efforts déployés par Washington ne visent pas à garantir un règlement en profondeur de la crise libyenne, mais plutôt à préserver la situation en l'état, afin qu'aucune détérioration ne puisse compromettre les livraisons de ressources énergétiques depuis ce pays nord-africain vers le marché européen. Nos collègues américains estiment que c'est la tâche principale des autorités libyennes.

Nous ne pouvons, par ailleurs, pas écarter la possibilité que Washington ait conclu des arrangements en coulisse avec des pays tiers concernant les exportations de pétrole libyen. Au fond, Washington se moque de savoir qui va extraire le pétrole libyen et sur quels fondements juridiques. L'essentiel est d'exclure la Russie du marché mondial de l'énergie. La même ligne de conduite est adoptée à l'égard d'autres États producteurs de pétrole en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

L'économie libyenne dépend à plus de 90 % des exportations de pétrole. Selon la Libyan National Oil Corporation, la production de pétrole s'élève actuellement à 1,2 million de barils par jour. Il est envisagé de la porter à 2 millions de barils par jour. Les plus vastes gisements de pétrole d'Afrique pourraient rapporter à la Libye suffisamment de revenus pour garantir un redressement rapide du pays.

Toutefois, en raison de l'instabilité politique et de la désunion des principales institutions financières libyennes, les recettes pétrolières ne sont pas toujours versées au budget de la Libye, mais sont bloquées dans des banques étrangères. Il est essentiel de veiller à ce que ces fonds soient dépensés au profit de la population libyenne ordinaire et ne finissent pas dans les poches d'un petit nombre d'entrepreneurs, y compris des entreprises étrangères.

Cependant, ce genre de scénario n'est pas compatible avec les priorités occidentales. C'est pourquoi, malheureusement, les manœuvres clandestines, la mise en place de diverses configurations non transparentes, l'incitation aux divisions entre les acteurs politiques,

ainsi que les tentatives d'imposer des choix extérieurs au peuple libyen se poursuivent.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial Bathily d'avoir libéré du temps sur les concertations importantes qu'il a avec les parties prenantes libyennes pour présenter un exposé au Conseil de sécurité aujourd'hui. Je me félicite du dialogue continu qu'il entretient avec toutes les parties prenantes libyennes, y compris les femmes et les jeunes, à travers le pays.

Qu'il me soit permis d'exprimer une fois de plus le soutien du Royaume-Uni au Représentant spécial Bathily et aux efforts qu'il déploie pour relancer le processus politique libyen qui se trouve au point mort. La stabilité en Libye ne peut être atteinte qu'au moyen d'un processus dirigé et contrôlé par la Libye et mené sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, lequel doit aboutir à des élections législatives et présidentielle dès que possible. Toutes les parties libyennes ont l'obligation de collaborer avec le Représentant spécial Bathily pour y parvenir et pour organiser des élections au profit du peuple libyen.

Nous jugeons préoccupantes les informations selon lesquelles des groupes armés ont empêché la tenue d'une réunion du Haut Conseil d'État, hier, à Tripoli. Toute tentative d'empêcher les institutions civiles de s'acquitter de leurs responsabilités est inacceptable.

Le Royaume-Uni réaffirme sa volonté de collaborer avec la Libye et ses partenaires internationaux pour que la Libye connaisse la paix, la stabilité et la prospérité. L'adoption à l'unanimité du renouvellement, pour une période de 12 mois, du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye est une preuve encourageante du soutien apporté par le Conseil, et je me réjouis à la perspective d'échanger à nouveau avec le Représentant spécial Bathily durant la séance du Conseil qui se tiendra le mois prochain.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je souhaite également commencer par remercier le Représentant spécial Bathily de son exposé. La Norvège est encouragée par le fait qu'il a pu mener des consultations avec un large éventail d'acteurs dans toute la Libye depuis son arrivée dans le pays. Le message qu'il a adressé aux différentes parties sur l'importance de convenir d'un cadre constitutionnel pour la tenue d'élections libres et régulières est essentiel, et nous appelons toutes les parties à parvenir à un tel accord dans les plus brefs délais. Il est plus important de répondre à la

volonté du peuple libyen que de s'assurer des positions et des privilèges personnels.

L'application intégrale de l'accord de cessez-le-feu conclu en 2020, y compris le retrait des combattants étrangers, des mercenaires et des forces étrangères, revêt également une importance capitale pour la stabilité de la Libye et la sécurité de sa population.

Je tiens par ailleurs à rappeler que la Norvège est vivement préoccupée par la détérioration de la situation des droits humains en Libye. Les représentants de la société civile et les défenseurs des droits humains doivent être protégés. Nous restons aussi profondément préoccupés par les informations faisant état de violations du droit international et d'atteintes à ce droit, notamment d'actes de violence sexuelle liée au conflit, d'arrestations et de détentions arbitraires, d'enlèvements et d'allégations de recours à la torture. Il est urgent de redoubler d'efforts pour mettre fin à ces violations et atteintes.

Enfin, qu'il me soit permis d'exprimer à nouveau le soutien total de la Norvège à la présence des Nations Unies en Libye, en particulier celle du Représentant spécial Bathily. Nous continuons d'exhorter tous les acteurs à collaborer avec lui de manière constructive dans le cadre du processus politique.

M. Mythen (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Bathily de son exposé de ce matin. Nous continuons à le soutenir dans les efforts qu'il déploie pour parvenir à un règlement durable et pacifique de la crise actuelle, dans le cadre d'un processus dirigé et contrôlé par les Libyens.

Nous demandons de nouveau aux dirigeants libyens de se réunir pour convenir d'une base constitutionnelle permettant la tenue d'élections libres, régulières et ouvertes à tous dans les meilleurs délais. L'objectif ultime doit être la mise en place d'un Gouvernement libyen unifié qui soit au service de tous les Libyens et de toutes les Libyennes et qui mette un point final à la longue période de transition.

Nous sommes encouragés par l'engagement du Représentant spécial en faveur d'une approche et d'un processus inclusifs. Nous continuons d'appeler instamment à l'ouverture d'un véritable dialogue avec la société civile, y compris les femmes et les jeunes, démarche d'autant plus essentielle au vu de la réduction inquiétante de l'espace dévolu à la société civile en Libye.

Nous nous félicitons de la réunion de la Commission militaire conjointe 5+5, tenue le mois dernier à Syrte, et de l'accord portant sur la création d'un sous-comité sur les groupes armés. Nous reprenons à notre compte les appels demandant l'application intégrale et rapide de l'accord de cessez-le-feu d'octobre 2020 et le maintien du calme qui règne sur le terrain.

Enfin, nous saluons l'adoption à l'unanimité, le mois dernier, du renouvellement pour un an du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Il s'agit d'une mesure essentielle qui permet au Représentant spécial de s'acquitter de son mandat avec prévisibilité et stabilité. La résolution 2656 (2022) comporte des éléments clefs, notamment sur la participation des femmes, l'obligation de rendre des comptes, les droits humains et la protection des civils.

Le peuple libyen mérite le soutien collectif des membres du Conseil de sécurité réunis autour de cette table et de la communauté internationale au sens large. Nous encourageons tous les acteurs à user de leur influence et de leurs bons offices pour éviter une aggravation des tensions entre les parties libyennes et pour donner la priorité aux Libyens et aux Libyennes. La nomination du Représentant spécial Bathily, conjuguée au renouvellement de fond du mandat de la MANUL, devrait nous donner l'occasion et l'élan nécessaires pour y parvenir.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Bathily d'avoir fait le point sur la situation actuelle en Libye. Nous saluons les efforts qu'il déploie pour amener toutes les parties à parvenir à un accord sur un cadre constitutionnel en vue de la tenue d'élections présidentielle et législatives, ainsi que sur un calendrier électoral. Nous exhortons tous les dirigeants libyens à participer de manière sérieuse à un processus qui conduise la Libye à des élections libres et régulières dans les meilleurs délais. Il n'y a pas d'autre façon viable de parvenir à une gouvernance unifiée. À l'approche des élections, il est impératif que la Libye continue de progresser sur la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu de 2020, en particulier le retrait immédiat de l'ensemble des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires. Toutes les parties doivent s'engager à réduire les tensions susceptibles d'aboutir à une reprise généralisée de la violence. Il est également impératif que les dirigeants de la Libye adoptent un mécanisme de transparence qui répertorie en détail les recettes pétrolières

de l'État et l'allocation de ces fonds afin de veiller à ce qu'ils soient utilisés au profit du peuple libyen.

Avant d'en terminer, qu'il me soit permis de répondre aux accusations proférées ce matin par le représentant russe. Les États-Unis rejettent les accusations selon lesquelles l'accès aux réserves pétrolières libyennes serait d'une certaine manière la cause de l'impasse politique où se trouve aujourd'hui la Libye. Nous sommes consternés qu'un membre du Conseil de sécurité qui est aujourd'hui un participant actif au conflit et qui viole la Charte des Nations Unies en envahissant et occupant le territoire de son voisin persiste à détourner l'attention du Conseil avec des théories du complot sans fondement. Il s'agit tout simplement d'une tentative ratée de se mettre à l'abri d'une critique légitime. Les dirigeants libyens doivent assumer la responsabilité de réaliser la paix durable, la bonne gouvernance et, à terme, la prospérité pour le peuple libyen. Les États-Unis sont prêts à les y aider.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général Bathily de son exposé, et je souhaite la bienvenue à la présente séance à la délégation libyenne.

Le Brésil estime qu'il est important que le Conseil de sécurité continue de suivre de près la situation en Libye. Nous sommes conscients que le nombre croissant de séances du Conseil ne sert pas nécessairement notre aptitude à nous acquitter de notre responsabilité collective en vertu de la Charte des Nations Unies. Toutefois, nous devons avoir soin de ne pas donner l'impression de négliger certains dossiers, en particulier le dossier libyen, tandis que nous donnons comparativement plus de place à d'autres questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil. La flambée de tensions hier à Tripoli à l'occasion d'une réunion du Haut Conseil d'État soulignent l'importance de suivre de près la situation en Libye. Nous axerons nos observations sur un aspect essentiel de la situation, à savoir l'approche de la communauté internationale à l'égard du pays.

Tout d'abord, le Brésil prend note de la volonté d'un certain nombre d'acteurs, de pays voisins et d'organisations régionales de collaborer avec les parties prenantes libyennes dans leur quête de paix et de stabilité. Nous tenons ainsi à rappeler au Conseil le rôle important que la Commission de consolidation de la paix peut jouer dans la réponse à la demande des Libyens en faveur d'une mobilisation et d'une coordination des efforts internationaux et de la bonne volonté mondiale au profit du pays. Nous tenons aussi à insister

sur l'importance d'une approche cohérente, intégrée et stratégique de la consolidation de la paix en Libye, dans le plein respect de la souveraineté du pays et de ses priorités en termes de consolidation de la paix. Étant donné le lien étroit entre la situation en Libye et celle au Sahel, et compte tenu des interactions actuelles de la région avec la Commission de consolidation de la paix, nous insistons une fois de plus sur l'importance de la coordination régionale, notamment entre la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, les missions des Nations Unies opérant au Sahel et la Commission de consolidation de la paix.

Cependant, les manières internationales d'aborder la Libye ne sont pas uniformément positives. Au contraire, certains pays semblent attiser la menace très ancienne de conflit armé dont nous débattons depuis si longtemps au Conseil. Le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés, le retrait des troupes étrangères et l'unification de l'armée et des institutions de sécurité ne sont que quelques-uns des domaines dans lesquels les interventions étrangères peuvent faire obstacle à la paix et à la réconciliation nationale en Libye quand elles ne sont pas menées sous les auspices d'organes compétents de l'ONU tels que la Commission de consolidation de la paix. Cela s'applique également à l'impasse politique qui perdure. Nous réaffirmons que la transition politique en Libye doit être dirigée et contrôlée par les Libyens, y compris s'agissant d'un accord sur une base juridique et un calendrier pour des élections. En même temps, nous convenons que l'Union africaine est bien placée pour aider les parties prenantes libyennes à tenir un dialogue intralibyen, notamment sur une réconciliation nationale exempte d'ingérence motivée par des intérêts étrangers.

Tous les pays doivent respecter pleinement la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité nationale de la Libye. Ils doivent aussi se conformer aux mesures autorisées par le Conseil agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte. Par conséquent, nous nous faisons l'écho des préoccupations concernant l'efficacité de l'embargo sur les armes, dont les défaillances semblent être la conséquence directe de pressions basées sur des intérêts politiques étroits, extérieurs à la Libye. Il en va de même pour le gel des avoirs libyens à l'étranger, dont la gestion active dans des pays étrangers contrevient aux résolutions du Conseil de sécurité en la matière.

Pour terminer, nous réaffirmons notre engagement à œuvrer en faveur d'une transition politique pacifique véritablement dirigée et contrôlée par les Libyens, que

nous considérons comme une condition indispensable à la paix et à la stabilité en Libye, en plus de progrès dans les secteurs économique et de la sécurité, le tout devant être dirigé depuis l'intérieur de la Libye, avec la participation des parties prenantes libyennes.

M. de Rivière (France) : Je remercie le Représentant spécial pour son exposé.

Les priorités de la France pour la Libye restent inchangées. Notre objectif demeure celui d'un Gouvernement libyen unifié, capable d'organiser des élections présidentielle et législatives sur tout le territoire. Les Libyens ont le droit à la sécurité et à leur souveraineté. L'accord de cessez-le-feu doit donc être appliqué de manière intégrale. La France continuera à appuyer, en coordination avec les Nations Unies, le dialogue entre les acteurs sécuritaires de l'est et de l'ouest en vue de former une armée libyenne unifiée, capable de maîtriser ses frontières. Elle continuera également à exiger le respect de l'embargo sur les armes et le retrait de l'ensemble des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires du territoire libyen. Les Libyens ont le droit de choisir leurs dirigeants. Face aux ingérences étrangères, une nouvelle feuille de route politique crédible en vue d'élections présidentielle et parlementaires simultanées partout en Libye est primordiale. Celle-ci devra comprendre des garanties solides, à la fois sur le plan politique et financier, afin de s'assurer de la tenue effective des scrutins. Tous les Libyens ont le droit à la prospérité. Une redistribution équitable et transparente des revenus, au profit de la population dans son ensemble, est essentielle. Les violations des droits de l'homme perpétrées par des trafiquants d'êtres humains et des miliciens sont choquantes. L'impunité doit cesser. Une coopération accrue entre les autorités libyennes et la Cour pénale internationale est nécessaire. La France salue la récente visite en Libye du Procureur Karim Khan.

L'adoption par le Conseil, le 28 octobre dernier, d'un mandat robuste d'un an pour la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (résolution 2656 (2022)), est positive pour la médiation du Représentant spécial, M. Bathily. La France continuera à soutenir cette médiation en vue d'une Libye stable, souveraine et unie.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général Bathily des informations mises à jour qu'il a données au sujet de la situation sur le terrain et de ses efforts actifs. L'Albanie appuie sans réserve son rôle de médiation crucial en Libye.

L'Albanie est profondément préoccupée par la nette polarisation des acteurs en Libye. La nécessité d'éviter une escalade de la violence et tout accrochage doit rester une priorité. Il convient que toutes les parties fassent preuve de calme et de retenue et participent de bonne foi aux activités de médiation dirigées par l'ONU. La crise de légitimité libyenne, de longue date, touche toutes les institutions libyennes et fixe le cap de l'évolution sur le terrain. Il est grand temps de rétablir la légitimité démocratique par la tenue d'élections, seul moyen pour le pays d'aller de l'avant.

Il est plus que temps que les dirigeants libyens mettent de côté leurs divergences politiques, entament un dialogue sérieux et accèdent à la demande la plus importante de leurs citoyens, à savoir la préparation et l'organisation d'élections libres, régulières et crédibles. C'est l'obstacle qui, au vu de l'impasse actuelle, continue de contrarier nos espoirs pour l'avenir. Les acteurs libyens qui entravent le processus politique dans le seul but de s'accrocher au pouvoir doivent répondre de leurs actes.

N'oublions pas que l'instabilité en Libye et le rôle des forces étrangères et des mercenaires sur le territoire libyen, dont le retrait s'impose, ont des répercussions bien au-delà du pays. Il est impératif que tous les efforts internationaux en faveur du processus de stabilisation dirigé et contrôlé par les Libyens continuent de s'appuyer fermement sur le solide leadership de l'Organisation des Nations Unies et du Représentant spécial du Secrétaire général. Cependant, les clefs doivent rester entre les mains des dirigeants politiques libyens.

Nous souscrivons à l'évaluation faite par le Représentant spécial du Secrétaire général concernant la détérioration de la situation des droits humains, qui nuit à la liberté d'expression et entrave l'action de la société civile. Les campagnes de harcèlement contre les représentants de la société civile doivent cesser, et les détenus doivent être libérés.

Je voudrais conclure en rappelant qu'il est nécessaire et urgent que toutes les parties prenantes libyennes parviennent à un accord et mettent la dernière main au cadre constitutionnel et juridique nécessaire à la tenue des élections. Il n'y a pas de temps à gagner pour qui que ce soit – seulement du temps à perdre ou à gaspiller. Le peuple libyen a droit à un avenir dans un pays stable, doté d'un Gouvernement unifié à même de jouer un rôle pour conduire le pays sur la voie de la stabilité, de la sécurité et de la prospérité, en s'appuyant sur une société

ouverte et solidaire dans laquelle chacun profite en toute égalité des ressources nationales.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, Abdoulaye Bathily, de son exposé d'aujourd'hui.

Nous nous réunissons tous les mois pour entendre les mises à jour du Représentant spécial du Secrétaire général. Il est toutefois préoccupant de constater que l'impasse politique se poursuit et que les parties ne sont toujours pas parvenues à un accord sur un cadre constitutionnel en vue de la tenue des élections en Libye. L'impasse politique qui persiste risque de compromettre les progrès réalisés en Libye depuis la signature de l'accord de cessez-le-feu en octobre 2020. La priorité immédiate est donc de régler toutes les questions en suspens concernant la mise en place d'un cadre constitutionnel pour la tenue d'élections présidentielle et législatives. La tenue d'élections libres, régulières, inclusives et crédibles dans les meilleurs délais est un impératif urgent.

Les fréquentes mobilisations de groupes armés et les affrontements qui les opposent mettent en lumière les dangers posés par la présence continue de forces étrangères et de mercenaires en Libye, qui constitue une violation de l'accord de cessez-le-feu libyen de 2020 et des résolutions du Conseil de sécurité. Les violations des résolutions du Conseil, en particulier de leurs dispositions relatives à l'embargo sur les armes, se poursuivent au mépris de la paix et de la stabilité en Libye et dans la région. Ainsi, le Groupe d'experts sur la Libye du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) a noté que

« [l]e restant de la formation fournie par la Turquie aux Forces affiliées au Gouvernement d'unité nationale est de nature militaire ou maritime et constitue donc une violation du paragraphe 9 de la résolution 1970 (2011) ». (S/2022/427, par. 77)

Dans ce contexte, nous notons que la Türkiye a signé un autre accord militaire le 25 octobre. Nous demandons au Représentant spécial du Secrétaire général d'examiner si cette action de la Türkiye constitue une violation du paragraphe 9 de la résolution 1970 (2011) et de tenir le Conseil informé à ce sujet.

Nous sommes également préoccupés par la résurgence des activités terroristes en Libye, et nous réaffirmons que les groupes terroristes et les entités qui leur sont affiliées ne doivent pas être autorisés à opérer en Libye sans être inquiétés. Étant donné que le

terrorisme provenant du territoire libyen aura inévitablement des effets en cascade dans la région du Sahel, il est important que la communauté internationale s'y attaque au stade actuel afin d'éviter qu'il n'ait des conséquences collatérales sur l'ensemble du continent africain.

Pour terminer, le processus politique en Libye doit être entièrement dirigé et contrôlé par les Libyens, sans imposition ni ingérence extérieure d'aucune sorte. Pour sa part, l'Inde reste déterminée à soutenir la Libye et le peuple libyen dans leurs efforts en quête d'une paix et d'une stabilité durables.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Nous tenons tout d'abord à remercier le Représentant spécial, M. Abdoulaye Bathily, de son exposé instructif, et nous réitérons l'appui des Émirats arabes unis à son mandat et aux efforts déployés par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pour trouver une solution durable dans le pays. Nous saluons aussi la participation de l'Ambassadeur Taher Elsonni à la présente séance.

Dans le cadre du présent débat, nous tenons à mettre l'accent sur les trois points suivants.

Premièrement, la communauté internationale doit adopter une approche unifiée qui soit cohérente avec le souhait du peuple libyen de trouver une solution issue d'un processus dirigé par les Libyens, et elle doit l'accompagner sur cette voie. Il convient dès lors de faire fond sur le consensus et l'unité du Conseil de sécurité, qui se sont traduits par la prorogation du mandat de la MANUL dans la résolution 2656 (2022), et d'envisager sérieusement de revitaliser les initiatives de l'ONU, notamment la Conférence de Berlin sur la Libye, de manière à inclure toutes les parties concernées, en particulier les Libyennes et les Libyens eux-mêmes. Parallèlement à ces efforts, nous devons garder à l'esprit que le Représentant spécial doit disposer de suffisamment de temps et d'espace pour collaborer avec toutes les parties et tous les partenaires en Libye afin de parvenir à un règlement global de la question libyenne. Cela signifie que le Conseil doit débattre du dossier libyen selon le calendrier défini dans la résolution 2656 (2022), afin de donner au Représentant spécial la possibilité d'exercer ses bons offices.

Deuxièmement, il faut mener à bien les procédures nécessaires pour parvenir à un accord définitif sur les bases constitutionnelles pour la tenue des élections législatives et présidentielle. Il est également essentiel de prendre les mesures nécessaires pour que cette

condition soit remplie dans les meilleurs délais afin de répondre aux aspirations du peuple libyen, de mettre fin à la période de transition et de parvenir à une stabilité politique durable.

Troisièmement, nous saluons les efforts consentis par le Représentant spécial pour réunir les membres de la Commission militaire conjointe 5+5 à l'occasion de leur récente réunion à Syrte. À cet égard, nous soulignons l'importance de préserver l'accord de cessez-le-feu permanent, de s'engager sur la voie de la désescalade et de prévenir le renforcement des forces militaires. Nous demandons également que des mesures concrètes soient prises pour unifier les institutions militaires, et nous renouvelons notre appel au retrait des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires afin d'éviter que des affrontements ne se reproduisent.

Pour terminer, les Émirats arabes unis réaffirment leur soutien aux efforts déployés par l'ONU et la communauté internationale pour parvenir à la paix, à la stabilité et à la réconciliation en Libye, de manière à répondre aux aspirations et aux espoirs du peuple libyen frère.

M. Xing Jisheng (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bathily, de son exposé, et je salue la présence du Représentant permanent de la Libye à la séance de ce jour.

Le processus politique en Libye est dans l'impasse depuis un certain temps, et les facteurs d'instabilité et d'incertitude en matière de sécurité ont augmenté. Il est essentiel que toutes les parties gardent leur calme, progressent sur la voie d'une solution politique, s'abstiennent de tout acte susceptible d'exacerber les tensions et préservent la paix chèrement acquise.

La Commission militaire conjointe 5+5 joue un rôle important dans la préservation du cessez-le-feu, entre autres choses. La Chine se félicite de la récente réunion de la Commission à Syrte et encourage toutes les parties à continuer à renforcer leur communication par l'intermédiaire de celle-ci afin d'éviter tout malentendu. Le consensus général parmi toutes les parties est qu'il faut mettre fin à la transition politique dès que possible.

À l'heure actuelle, toutes les parties en Libye sont parvenues à un consensus sur la plupart des bases constitutionnelles pour la tenue des élections. La Chambre des députés et le Haut Conseil d'État ont récemment indiqué qu'ils allaient reprendre le dialogue. La Chine espère que la volonté politique de toutes les parties en Libye

se traduira par des actions concrètes et que, grâce aux bons offices de l'ONU et sur la base du travail réalisé à ce jour, un accord sera conclu dans les meilleurs délais sur les questions en suspens concernant les bases constitutionnelles du processus électoral, afin de créer les conditions nécessaires à la tenue des élections dans les meilleurs délais.

Depuis qu'il a pris ses fonctions, le Représentant spécial du Secrétaire général, Abdoulaye Bathily, s'est activement attelé à établir de nombreux contacts avec toutes les parties en Libye. La Chine espère que les bons offices du Représentant spécial permettront de faire progresser le processus politique le plus rapidement possible. La Chine soutient la Ligue des États arabes, l'Union africaine et d'autres organisations régionales dans le rôle constructif qu'elles jouent dans le processus politique de la Libye.

L'ingérence extérieure est une raison majeure de la crise prolongée en Libye. L'adhésion à un processus pris en main et dirigé par les Libyens est le seul moyen pour le pays de parvenir à la paix et à la stabilité. La communauté internationale doit remettre la question de la Libye entre les mains du peuple libyen et se garder d'imposer des solutions extérieures. Tous les combattants et mercenaires étrangers présents en Libye doivent, sans délai, quitter le pays de manière équilibrée et en bon ordre, conformément à la volonté du peuple libyen. Dans ce processus, les parties concernées doivent prendre pleinement en compte les préoccupations des pays voisins, renforcer la communication et la concertation et mener des actions régionales coordonnées pour éviter que les risques en matière de sécurité n'augmentent dans la région.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant spécial Abdoulaye Bathily de son exposé. Nous avons pris acte des résultats des récentes réunions qu'il a tenues et réaffirmons notre plein appui à ses efforts. Je salue la participation du Représentant permanent de la Libye à la présente séance.

En l'absence de progrès sur les principales questions en suspens pour la stabilisation de la Libye, notamment depuis le report des élections en décembre dernier, il est nécessaire que le Conseil de sécurité réfléchisse aux conditions à réunir pour contribuer efficacement à la pacification de ce pays. Depuis le début du conflit, le Conseil a mis en place un vaste éventail de mesures comprenant, entre autres, des sanctions, un embargo sur les armes, et des autorisations pour lutter

contre le trafic de migrants et les transferts illicites d'armes. La création de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) en 2011 avait également pour but de faciliter un processus politique dirigé par les parties libyennes elles-mêmes pour trouver une solution durable au conflit.

Malgré tout cela, les armes et les combattants étrangers continuent d'attiser la violence. Mois après mois, les migrants font naufrage en Méditerranée et subissent les violences de milices et d'organismes gouvernementaux.

Il est également frappant de constater que certains des responsables de l'obstruction du processus politique ont réussi à asseoir leurs positions au point de devenir des interlocuteurs légitimés par la communauté internationale. Nous en sommes ainsi arrivés à un paradoxe : pour sortir de l'impasse politique actuelle, nous dépendons dans une large mesure de la volonté de ceux à qui le statu quo profite le plus.

Nous trouvons particulièrement préoccupante l'ingérence injustifiée de divers pays dans les affaires libyennes, lesquels profitent d'alliances de circonstance avec certains acteurs politiques nationaux pour faire progresser leurs intérêts géostratégiques. Nous considérons que ces manœuvres accentuent la fragmentation du pays et compromettent les chances de réussite du Représentant spécial. Nous appelons donc tous les États qui ont une influence dans le conflit libyen à s'abstenir de toute action contraire aux décisions du Conseil de sécurité et à maintenir un dialogue constant avec la MANUL. Le strict respect de l'embargo sur les armes sera particulièrement déterminant.

Mon pays continuera à défendre le droit du peuple libyen à être maître de son avenir. Pour cela, il est indispensable de conclure des accords pour que les élections générales soient organisées dans les meilleurs délais. Les opérations électorales doivent associer toutes les composantes de la société libyenne aux décisions concernant l'avenir du pays. La participation pleine et égale des femmes et des jeunes, en tant qu'électeurs et/ou candidats, est primordiale pour tendre vers un système politique plus inclusif.

Enfin, nous sommes conscients du risque de fragmentation régionale qui menace la Libye depuis 2011. Par conséquent, nous exhortons les acteurs à trouver, avec l'appui du Représentant spécial et par la voie du dialogue, une forme d'organisation qui permette de satisfaire les demandes régionales légitimes sans compromettre l'unité du pays. Comme nous l'avons déjà

dit, une Libye unie et prospère est fondamentale pour la sécurité et la stabilité de l'ensemble de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Ghana.

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Ghana et le Kenya.

Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Abdoulaye Bathily, de son exposé. Nous saluons la participation de du Représentant permanent de la Libye, l'Ambassadeur Taher Elsonni, à la présente séance.

Lorsque le Conseil de sécurité s'est réuni le 24 octobre dans le cadre d'une séance d'information sur la situation en Libye (voir S/PV.9162), nous nous sommes félicités de la stabilité et de la marge de manœuvre que le renouvellement du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye pour une année entière offrirait au Représentant spécial du Secrétaire général pour contribuer efficacement au processus de paix. Nous nous sommes ensuite félicités de la demande, formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2656 (2022), tendant à ce que le Secrétaire général lui rende compte tous les 60 jours de l'application de ladite résolution. Nous pensons toujours qu'il serait plus judicieux de laisser un champ d'action suffisamment large au Représentant spécial du Secrétaire général pour qu'il puisse faire avancer le processus de paix. Une séance d'information axée sur ce processus nous permettrait d'avoir ensuite un échange plus fructueux sur la situation en Libye.

Cela étant, nous prenons acte des dernières informations communiquées par le Représentant spécial du Secrétaire général aujourd'hui, et nous l'encourageons à poursuivre ses efforts pour nouer le dialogue avec toutes les parties et tous les acteurs et les aider à faire converger leur engagement et leur action en faveur de la paix en Libye.

Nous sommes conscients de l'ampleur de la tâche qui nous attend, compte tenu de l'impasse politique persistante. Nous demandons instamment que, alors que la médiation se poursuit, le dialogue et la réconciliation globale et inclusive au niveau national soient intégrés au processus de paix. L'Union africaine et nos gouvernements se tiennent prêts à appuyer la Libye à cet égard.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité sont préoccupés par les flambées de violence récurrentes entre groupes armés rivaux à Tripoli et dans ses environs, qui continuent de faire des morts et de nombreux blessés. Nous engageons tous les groupes armés à cesser leurs actes de violence, en particulier dans les lieux où les civils résident et mènent leurs activités. Nous appelons également tous les dirigeants libyens, en particulier ceux à la tête des groupes armés, à faire preuve de la plus grande retenue dans leurs propos, qui influencent la conduite de ces groupes armés.

Les forces et les combattants étrangers ainsi que les mercenaires présents en Libye sont en très grande partie responsables de l'impasse entre les milices armées. Leur présence continue en Libye constitue une violation directe des résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2656 (2022). Elle demeure également une menace sérieuse pour la sécurité des États voisins et de la région du Sahel.

Nous exigeons donc leur retrait immédiat. Nous insistons également sur le fait que ce retrait doit se faire en étroite coordination avec les États voisins et être accompagné des mesures de désarmement, de démobilisation et de réintégration qui s'imposent pour éviter que le conflit ne soit exporté ailleurs dans la région. À cet égard, nous appuyons la pleine application de l'accord de cessez-le-feu d'octobre 2020 et du plan d'action de la Commission militaire conjointe 5+5 du 8 octobre 2021.

Nous exhortons les dirigeants politiques libyen et le peuple libyen à prendre conscience qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit. Il est crucial qu'ils prennent part au processus politique, qui doit garantir une participation véritable de tous les groupes d'intérêt de la société, y compris les femmes et les jeunes.

Nous recommandons la poursuite du dialogue pour lever tous les obstacles à la tenue d'élections libres, équitables et transparentes, comme le désirent les Libyens, pour pouvoir compter sur un gouvernement crédible et unifié, dûment élu par le peuple. Ces élections ne peuvent avoir lieu que sur une base constitutionnelle solide. Nous demandons donc instamment aux Nations Unies et aux autres partenaires internationaux, par l'intermédiaire de l'ONU, d'apporter un appui technique à l'élaboration du cadre constitutionnel.

Nous préconisons la mobilisation d'efforts similaires en faveur du développement économique de la Libye par la réunification des institutions économiques. À cet égard, nous demandons qu'une plus grande

attention soit portée à la protection du secteur pétrolier, pilier de l'économie libyenne, contre toute ingérence politique et étrangère indue.

Notre séance d'octobre s'est tenue à la suite de la découverte horrifiante des corps de 15 migrants échoués sur la côte de Sabrata. Nous sommes toujours témoins au quotidien de l'augmentation constante du nombre de migrants africains soumis à des atrocités indicibles au cours de leur traversée de la Méditerranée vers l'Europe. Rien que ce mois, environ 600 migrants ont été bloqués pendant deux semaines en Méditerranée dans des navires de recherche et de sauvetage. Parmi eux se trouvaient des enfants voyageant seuls et des personnes malades, mais des gouvernements européens ont refusé qu'ils débarquent sur leur sol.

Alors que les personnes vulnérables sont refoulées aux frontières, on constate un intérêt de plus en plus grand pour le financement des programmes africains de gestion des frontières et des migrations sans mécanismes correspondants de reddition de compte. Les canaux d'échange d'informations utilisés pour appuyer cette coopération manquent également de transparence. Nous demandons à l'ONU de surveiller de plus près les ressources et les canaux d'information utilisés à cet égard, et nous comptons recevoir des informations supplémentaires, qui sont nécessaires pour mieux remédier à cette question.

Nous demandons une fois de plus que les réfugiés, les migrants et les demandeurs d'asile soient traités avec dignité, comme l'exige fondamentalement le droit international et dans le droit fil de nos appels concernant toutes les autres situations de conflit dans le monde.

Enfin, nous réaffirmons notre respect pour l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Libye et notre appui à un processus de paix véritablement dirigé et contrôlé par les Libyens.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la Libye.

M. Elsonni (Libye) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter du brio avec lequel vous dirigez le Conseil de sécurité ce mois-ci. Je tiens également à remercier M. Abdoulaye Bathily de son exposé. Nous nous félicitons des différentes visites qu'il a effectuées en Libye et de ses rencontres avec de nombreuses parties prenantes, qu'il a écoutées.

Moins de trois semaines se sont écoulées depuis la dernière séance d'information sur la Libye (voir S/PV.9162), et quelques jours seulement depuis l'exposé du Procureur de la Cour pénale internationale (voir S/PV.9187). Par conséquent, il n'y a pas grand-chose à dire ni guère de faits nouveaux concernant la situation politique actuelle dont nous puissions faire part. Aussi, ma déclaration d'aujourd'hui sera brève.

Nous rappelons que le peuple libyen est fatigué de ces nombreuses séances et déclarations, qui ne donnent pas de résultats concrets. D'aucuns diraient même que ces séances et déclarations ressemblent à des communiqués de presse, assortis de quelques exposés et analyses politiques, mais exempts de toute solution. Nous espérons que cette situation va bientôt changer.

Nous avons écouté l'exposé de M. Bathily et les déclarations des membres du Conseil, qui confirment tous l'importance d'agir au plus tôt pour sortir mon pays de l'impasse politique dans laquelle il se trouve actuellement. Dans ce contexte, nous souhaitons réaffirmer l'importance pour le Conseil de sécurité et la communauté internationale de respecter la voix du peuple libyen et sa volonté de sortir du conflit et d'instaurer la stabilité. Comme indiqué dans la plupart de nos déclarations précédentes, la solution en Libye requiert qu'on œuvre simultanément sur les quatre points suivants.

Premièrement, toute forme d'ingérence étrangère, directe ou indirecte, dans les affaires libyennes doit cesser. Ces ingérences n'ont fait qu'exacerber les divisions et la fragmentation dans mon pays. Nous avons constaté que bon nombre d'États proposent actuellement des solutions en fonction de leurs desiderata. À ceux-là, nous disons : permettez que la solution soit dirigée par les Libyens et définie par le peuple libyen et ses dirigeants, et respectez les efforts nationaux fournis à cette fin.

Deuxièmement, il faut mettre un terme à toute présence étrangère sur les territoires libyens, quel qu'en soit le nom ou la forme, et éliminer tous les groupes armés et les milices illégales, tout en soutenant la Commission militaire conjointe 5+5 comme le noyau qui permettra de former une armée libyenne unifiée

sous commandement civil et sous la tutelle d'un État ayant le monopole des armes.

Troisièmement, il faut soutenir les efforts nationaux pour sortir du cycle de conflit grâce à une réconciliation nationale véritable et complète, qui apporte la stabilité et la prospérité au peuple libyen et qui rétablisse la confiance entre tous les Libyens, quelle que soit leur affiliation.

Quatrièmement, il ne faut pas répéter les erreurs du passé en espérant obtenir des résultats différents. Il faut répondre à la volonté du peuple libyen qui veut parvenir au terme de toutes les phases de transition et à l'extinction de tous les organes politiques qui existent actuellement. Pour commencer, il faut appuyer les efforts consensuels qui reposent sur une Constitution et des lois électorales qui garantissent l'absence d'exclusion et de marginalisation afin d'organiser des élections générales dès que possible, et il convient d'utiliser toutes les capacités disponibles pour atteindre cet objectif.

Comme nous l'avons répété à plusieurs reprises, les élections ne sont pas une solution en soi, et pourtant elles sont l'un des moyens les plus importants de mettre un terme à la crise actuelle et à la crise de légitimité, afin que nous puissions trouver des solutions radicales aux défis accumulés au fil des ans, les plus importants étant la séparation des pouvoirs, la distribution équitable des richesses et l'instauration de la sécurité et de la stabilité militaire sur l'ensemble du territoire libyen.

Pour terminer, nous réaffirmons qu'il n'y a pas de solution militaire à la crise libyenne. Nous demandons à chacun d'appuyer les échéances que nous avons mentionnées et de prendre rapidement des mesures pour faire entendre la voix du peuple libyen et promouvoir la volonté nationale de trouver une solution.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 5.